

SENTIER SUR LE TERTRE GOURIEN

Situation



Prolongement de la rue du Commandant Estienne d'Orves, ce sentier permet le passage de voitures pour accéder à 2 propriétés.

Cadastre actuel

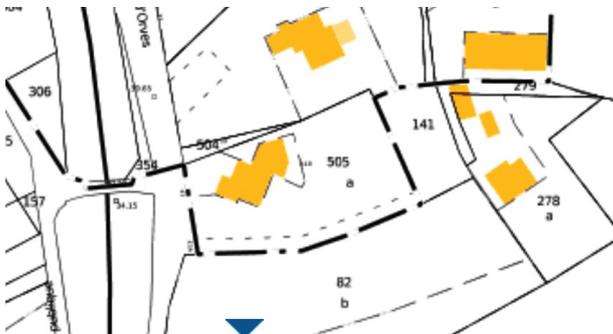


Figure en traits pointillés dans la parcelle 505 et semble être un chemin de desserte pour la parcelle 141 . Les parcelles 278 et 279 étant desservies par un autre accès. (**A consulter Permis de construire des parcelles 278 et 279**).

Cadastre ancien



En rouge le sentier du Tertre Gourien. Desserte de la parcelle N°100.

Avant l'urbanisation "sauvage" de cette côte, enfant nous passions sur ce tertre pour descendre à la pointe que nous appelions "La pointe du christ" pour aller à la pêche ou à la plage. Il n'y avait aucune construction en dehors du calvaire. Les poulaillers de M. Cléret étaient plus bas vers la Cité Baby.

En bleu

Venelle aujourd'hui dans la propriété parcelle

N°422

Chemin d'accès (2024)



Permet le passage de voiture.

Entretenu par ? Qui est le propriétaire du chemin ?

Une pancarte " propriété privée" en interdit l'accès.

INTERET DU SENTIER pour les Cessonais

Photo : une équipe de Cessonais débroussaille le terrain du "Christ" en 2014.



Histoire du calvaire. En 1905, tous les biens de l'Eglise sont passés à l'état, puis aux communes.

Jacques Le Gouahler : « *En 1911 Eglise , qui n'a pas retrouvé de statut juridique , ne pouvait pas acheter de biens immobiliers. Elle faisait appel à des prête -noms. Le terrain et l'érection "de cette croix de mission ont été financés par des quêtes sur la*

paroisse de Cesson. Les familles prête-noms, héritières des biens n'ont jamais fait le nécessaire pour régulariser la situation et sont restées propriétaires du terrain et du calvaire ».

La propriété du terrain (parcelle 141) est en indivision.

La ville depuis 2014 effectue l'entretien du terrain. Nous remercions les services de la mairie.

Vue sur la baie



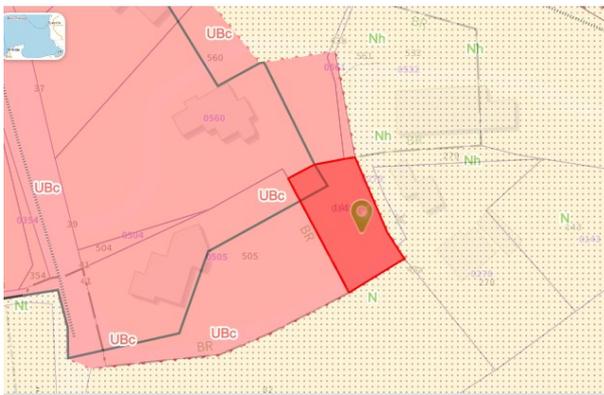
Pointe du Roselier Nouveau port



Hillion Baie d'Yffiniac

Les Cessonnais verraient d'un très bon œil l'aménagement d'un espace public sur ce terrain .

PLUi (2025)



Terrain surface : environ 300m²

Le terrain est classé en UBc donc possibilité de construire une maison individuelle.

Une construction viendrait nuire à un point de vue remarquable. Un ancien maire de Saint Briec (Claude Saunier) avait vu l'intérêt de faire de cette parcelle un observatoire idéal pour découvrir la baie.

DEFINIR LE STATUT (parcelle 141)

- Du chemin d'accès**
- Du terrain**